

La gazette



DECEMBRE 2022 - N° 26

Guillestre

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !



2 évènements sont programmés à la fin de l'année pour célébrer Noël :

- ✓ **Samedi 17 décembre** à partir de 16h, Déambulation avec une batucada dans le centre-ville. Suivi d'un goûter offert par la mairie place Albert et photo avec le père Noël.
- ✓ **Jeudi 29 décembre**, Spectacle de magie « les apprentis sorciers » à 18h à la salle du Queyron. A partir de 4 ans (gratuit).



Le Conseil municipal s'est réuni le **mardi 6 décembre 2022**. Les principales délibérations suivantes ont été débattues et votées à l'unanimité :

• VIVRE ENSEMBLE

- **THEATRE « LES TRAVERSEES »** : La mairie contractualise avec le théâtre du Briançonnais et participe à hauteur de **6 000€**, pour l'organisation de **trois spectacles**, salle du Queyron : **6 octobre 2022, 15 mars et 11 avril 2023** : Objectif conjuguer culture et proximité.
- **CRECHE MAXIMOMES** : La mairie conventionne avec les communes partenaires pour actualiser leur participation financière : à partir de sept 2023, pour chaque enfant accueilli dans la structure, les communes verseront **2 € par heure facturée aux familles de leur territoire**.

• CADRE DE VIE

- **VOIE DOUCE** : Deux délibérations ont été adoptées pour la création de la voie douce entre Guillestre et Eyglies. Guillestre réalisera pour le compte d'Eyglies, la maîtrise d'ouvrage de l'opération, avec les demandes de subventions auprès du département 05, de la région PACA et de la Préfecture et le suivi des travaux. Un projet d'un montant de **477 000 € HT avec pour objectif une inauguration à l'été 2023**.
- **QUARTIER DE SERRE MEYERE** : Des travaux sur **les réseaux humides (eau potable, eaux pluviales et assainissement)** vont débuter au printemps 2023, en lien avec la communauté de communes du Guillestrois Queyras. L'entreprise attributaire du marché est Queyras TP pour un montant de **650 000 € HT**. Ces travaux sont subventionnés par le Département et la Préfecture.

• RESSOURCES / INSTITUTION POLITIQUE

- **RESSOURCES HUMAINES** : La mairie de Guillestre a présenté de nombreuses délibérations pour les agents municipaux : indemnité pour le **travail de nuit, de dimanche et jour fériés** ; indemnité pour **les fonctions itinérantes**. Le **règlement des astreintes** a également été actualisé pour les services techniques et administratifs. La **valeur faciale du ticket restaurant** a été valorisée pour offrir davantage de pouvoir d'achat. Une **convention avec le CDG05** a été signée pour travailler sur la prévention des risques professionnels. Un **partenariat entre le SDIS**, la CCGQ, les communes de Guillestre, de Vars et d'Aiguilles a été délibéré pour le recrutement au sein des services techniques d'un pompier volontaire cet hiver.

- **HANGAR POUR LES SERVICES TECHNIQUES** : La mairie a renouvelé, **pour 10 ans, le bail de location** professionnel avec M. Bertuletti pour y stocker le matériel et les engins communaux.
- **STATION DE RISOUL** : La mairie de Guillestre est propriétaire de 170 hectares de terrain traversé par le domaine skiable. Une convention de servitude a été signée avec un montant de préjudice pour l'activité pastorale, évalué à 3 600 euros par an
- **FORFAITS DE SKI ALPIN** : Il a été décidé dans la continuité des années précédentes, d'aider les jeunes Guillestrins pour l'achat des forfaits de ski de Risoul et du Queyras à hauteur de 15€ pour chacun des forfaits. Renseignements en mairie.

AGENDA

- **ATELIERS DES CYCLOPATHES** : Venez réparer votre vélo avec l'aide de l'association à la salle Hodoul, de 17h30 à 22h, **lundi 12 et jeudi 15 décembre**.
- **LAEP** : "Parent'aise", de 9h30-11h30 à la crèche. **Samedi 7 janvier** sur l'allaitement **et samedi 21 janvier**.
- **VŒUX** : **Lundi 9 janvier à 18h30** à la salle du Queyron, l'équipe municipale vous présentera ses vœux pour la nouvelle bonne année. Un apéritif en musique vous sera offert **avec le groupe « Tchava Genza »**.
- **REPAS DES AINÉS** : La mairie propose un repas aux aînés de plus de 65 ans, **le dimanche 29 janvier**, à la salle du Queyron. Inscription obligatoire avant le 16 janvier.
- **CONCOURS D'ECRITURE** : Ecrivez une rêverie, une rencontre, une aventure, une histoire qui se passerait à Guillestre. Vous avez **jusqu'au 30 mars** pour déposer votre texte à la mairie ou vous pouvez l'envoyer par mail : vivreensemble@villedeguillestre.fr.



BON A SAVOIR ...

- **DENEIGEMENT** : Afin que les services techniques puissent déneiger efficacement les rues, **chacun doit déplacer son véhicule, les jours de neige**. De plus, il est rappelé qu'il est **interdit de stationner dans la Grand'rue** par temps de neige et de déposer de la neige sur la chaussée.
- **BACS A SEL** : **Initialement prévus pour les agents communaux** dans le cadre du déneigement manuel des voies publiques, il a été décidé de les supprimer à la suite **d'un usage abusif pour des terrains privés mais aussi parce qu'ils servaient de poubelle et de crottoirs**. Cependant les services techniques continueront d'assurer le salage, étant précisé qu'il n'est efficace que quand les températures sont positives.
- **ENQUETE PUBLIQUE** : Une enquête parcellaire est en cours pour acquérir les terrains du camping municipal. Elle est consultable à l'accueil de la mairie et un commissaire enquêteur sera présent en mairie les **19 décembre, 4 et 13 janvier**.
- **FORFAITS DE SKI** : La mairie de Guillestre participe à la hauteur de **15 € par forfait** proposé par Risoul et la régie « Tout Queyras », pour les enfants scolarisés et/ou résidents sur la commune. Pour cela, il vous suffit de venir en mairie, avec un justificatif de domicile datant de moins de 3 ans et un chèque à l'ordre du Trésor Public.



- **Pour Risoul** : Un chèque de 35 euros, pour les enfants jusqu'à 16 ans révolus,
- **Pour la régie « Tout Queyras »** :
 - Un chèque de 40.40 euros pour les enfants jusqu'à 11 ans révolus,
 - Un chèque de 54.2 euros pour les enfants jusqu'à 18 ans révolus.

Une fois que vous aurez payé votre forfait à la mairie, vous pourrez aller à la station de votre choix pour l'éditer, avec une photo et votre support de l'année dernière ou 2 euros.

La commune accepte également **les chèques de 30€ ou 35€ pour ceux qui bénéficient de la carte jeune +**.

- **COUPURE ELECTRICITE** : Les coupures d'électricité risquent d'avoir lieu cet hiver : elles seront décidées et mises en œuvre par le RTE, le gestionnaire des réseaux, en matinée ou en début de soirée. Anticipons ces coupures, **d'une période de 2h maximum**, en prévoyant chez soi des lampes de poche fonctionnelles et des repas froids. En cas d'urgence, composez le 112 depuis un téléphone portable. **Inscrivez-vous sur l'application « monecowatt.fr » pour recevoir les informations en direct.**
- **OFFRES D'EMPLOI** : La commune recrute :
 - **Un(e) resp de la Régie de l'eau potable et énergie**. Candidature acceptée **jusqu'au 18 décembre**.
 - **Un(e) resp RH et finances**. Candidature acceptée **jusqu'au 23 décembre**.

Retrouvez les offres d'emploi sur le site internet : ville-guillestre.fr (onglet mairie/offres d'emplois).

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 10 janvier à 20h30 à la mairie
La séance est publique. Contacts : www.ville-guillestre.fr ou **04.92.45.04.03**